

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

LES PATRONS et la Doctrine sociale de l'Église

par

M. Paul-Émile BOLTÉ, P. S. S.

Professeur de Sciences sociales à l'Université de Montréal



Novembre 1949

N° 428

8100, BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14

Prix : 20 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: P. RICHARD ARÈS, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

1. *L'École Sociale Populaire.*
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
 7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
 15. *L'Encyclopédie « Retum notarum ».* S. S. Léon XIII
 18-19. *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
 30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
 34-35. *L'Eglise et le progrès social.* Chanoine Desgranges
 46. *A propos d'immunités* . R. P. Gonthier, O. P.
 51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
 55. *Le Comptoir coopératif* Anatole Vanier
 59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Coelough, S. J.
 86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
 87. *Les Semaines sociales* E. S. P.
 88-89. *De l'internationalisme au nationalisme.* Alfred Charpentier
 91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
 92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale* Ed. Montpetit
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Piquet
 97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
 100. *Le Salaire* Abbé Edmour Hébert
 102. *La Question des chemins de fer* XXX
 103. *Les Cassettes Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
 106. *Réformes scolaires* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
 110. *La Société catholique de Protection* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
 112. *Le Charbon au Canada* Paul Chartiez, S. J.
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
 115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
 118. *La Mortalité infantile* Dr Joseph Gauvreau
 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 124. *Le Patriotisme* S. G. Mgr Lafêche
 125. *L'Apprentissage* E. S. P.
 126-127. *Notre problème agricole* Charles Gagné
 128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 129. *L'Art ménager* Abbé Arm. Beuregard
 130. *Le Domaine rural canadien* G. Bouchard
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
 139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
 143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
 144. *L'Actionnariat syndical* Max. Turmann
 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
 147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
 148. *Éclairés canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
 149-150. *Le Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé* Alfred Charpentier
 155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
 161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
 162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
 163. *La Réforme du calendrier* J.-H. Richardson
 164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* Georges Bouchard
 165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hier* Albert Rioux
 170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante* R. P. Ad. Dugré, S. J.
 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 174. *La Gaspésie trévière* Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-C. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi
 183-184. *La Paroisse au Canada français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
 185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.* Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
 186. *L'Industrie chimique et le Canada.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 187. *Le Travail des jeunes filles.* Mme W. Raymond
 188. *Les Communautés religieuses et la Cité.* Juge C.-E. Dorion

Les patrons et la Doctrine sociale de l'Église¹

par M. Paul-Émile BOLTÉ, P. S. S.

Professeur de Sciences sociales à l'Université de Montréal

Dans plusieurs pays d'Europe, on accuse l'Église de prendre le parti des riches, de ne pas s'occuper des travailleurs, de ne rien faire pour eux. A maintes reprises, les Souverains Pontifes ont protesté contre cette rumeur infâme.

Dans notre province, c'est tout l'opposé. Surtout depuis quelques mois, des non-catholiques et, ce qui est encore plus regrettable, même quelques catholiques accusent l'Église d'être « ouvriériste », d'être uniquement l'avocate et la protectrice des travailleurs et de faire ainsi, inconsciemment, le jeu des communistes.

Cette fausse accusation peut être très dommageable à la réalisation de la doctrine sociale chrétienne, surtout à l'heure actuelle. Vous savez bien qu'en ce moment règnent, chez nous, un profond malaise social et une grande confusion dans les esprits au sujet de la position de l'Église en face de certaines questions économique-sociales. Il ne faudrait pas laisser les passions humaines envenimer le débat. Deux textes de S. S. Pie XII, dans ses directives aux travailleurs, le 13 juin 1943, sont à méditer soigneusement :

« Nous n'ignorons pas — et vous-mêmes avez pu le savoir par expérience — comment, en ces temps pénibles et difficiles pour la vie familiale et civile, les passions

1. Ce travail a été présenté au *Congrès de l'Association patronale des Services hospitaliers de Québec*, le 19 octobre 1949.

humaines en prennent occasion pour relever la tête et éveiller les soupçons, pour dénaturer les paroles et les faits. » (*E. S. P.*, n° 359, p. 27.)

« Il faut avant tout une grande droiture de volonté, une parfaite loyauté d'intention et d'action... de la part des citoyens aussi bien que de la part des autorités. Il faut que tous soient animés d'un esprit de véritable concorde et fraternité: supérieurs et inférieurs, dirigeants et ouvriers, grands et petits, en un mot toutes les classes du peuple. » (*E. S. P.*, n° 359, p. 27.)

Il nous a donc semblé très opportun de choisir pour sujet de cette causerie: *les Patrons et la Doctrine sociale de l'Eglise*.

Nous avons voulu vous transmettre la pensée même des Papes. Votre amour profond pour le représentant du Christ sur la terre et votre absolue confiance dans l'autorité du Souverain Pontife vous font accepter ses messages avec une soumission sans réserve et avec une filiale gratitude. D'ailleurs, « la doctrine sociale catholique ne fait que tenir compte, dans les applications de la doctrine sociale naturelle, des destinées éternelles de l'homme » (Pie XII, Discours aux délégués de l'Organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture, dans *l'Osservatore Romano* du 22 février 1948).

Une anthologie complète des documents pontificaux sur les droits et les devoirs des patrons dépasserait les cadres d'une conférence. Un choix rigoureux devait être fait. Nous n'avons voulu retenir que les textes de *Divini Redemptoris* et ceux du Pape actuel, plus spécialement toutefois ceux qui concernent les droits des patrons, tout en nous souvenant de l'avertissement de Benoît XV, dans un discours du 10 mars 1919:

« Dans *Rerum novarum*, la question sociale est envisagée surtout par rapport à la condition des ouvriers. On

n'y parle pas seulement des droits des patrons, ni seulement des devoirs des ouvriers; mais aux patrons, on dit que, s'ils ont des droits, ils ne doivent pas oublier les devoirs qui les obligent strictement; et aux ouvriers, on dit que, s'il leur faut observer fidèlement les devoirs propres à leur condition, ils ne doivent pas se décourager, comme s'il n'avaient pas, eux aussi, des droits. Chacun saisit l'opportunité d'un tel enseignement; car ce serait faire œuvre condamnable de n'attribuer que des droits aux diverses classes de la société, aussi bien que de vouloir seulement leur imposer des devoirs. » (Cité par G. Guitton, *Une date dans l'histoire des travailleurs*, page X.)

Après avoir montré que l'Eglise est la mère de tous les hommes, nous verrons que la doctrine sociale de l'Eglise appuie les justes revendications des patrons dans ses enseignements sur la dignité de la personne humaine, sur la propriété, sur l'entreprise et la profession. En guise de conclusion, nous donnerons les directives de S. S. Pie XII aux patrons en vue d'instaurer un ordre social meilleur et « la paix du Christ dans le Règne du Christ ».

I.— L'Eglise est la mère de tous

Dieu veut sauver tous les hommes et Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a tous aimés jusqu'à la folie de la Croix. Cet amour universel, il continue de le manifester par son Eglise qui est catholique, qui s'adresse à tous les hommes de toutes les classes et de toutes les nations.

Saint Paul a fortement insisté sur cette union des chrétiens entre eux, sur la société fraternelle de l'Eglise, sur le Corps mystique. Malgré la diversité de nos occupations, nous sommes tous appelés à être les enfants de Dieu et de l'Eglise, à vivre de la même vie divine, la vie de la grâce qui nous unit aussi étroitement que les membres d'un même corps.

Cette doctrine est traditionnelle: les catholiques de toutes les classes sont les enfants de l'Eglise. Il est vrai que Léon XIII et ses glorieux successeurs n'ont cessé de se pencher avec une tendresse et une attention toute particulière sur la classe ouvrière. Mais est-ce qu'une mère cesse d'aimer ses autres enfants si elle prend un plus grand soin de celui qui souffre davantage? Dans le Radiomessage de Noël 1940, on sent vibrer l'âme de S. S. Pie XII:

« Que ces puissantes aspirations (vers un ordre nouveau et meilleur) se fassent sentir avec plus d'acuité dans les masses populaires qui vivent du travail de leurs mains, et qui, en temps de paix comme en temps de guerre, éprouvent plus que d'autres l'amertume des discordances économiques, politiques et internationales, nul ne pourra s'en étonner; moins encore l'Eglise s'en étonnera-t-elle, elle qui, Mère commune de tous les hommes, perçoit et comprend mieux que quiconque le cri qui s'échappe spontanément de l'âme tourmentée de l'humanité. » (*E. S. P.*, n° 329, p. 2.)

Dans un discours aux participants du Congrès de l'Action catholique italienne, le 29 avril 1945, S. S. Pie XII revient sur ce thème :

« Dites également partout et hautement : l'Eglise a soutenu et soutient toujours ceux qui n'ont que leur travail pour se procurer à eux-mêmes et à leurs familles le pain quotidien ; elle a pris et prend toujours la défense de leurs justes droits et de leurs revendications raisonnables. Nous n'ignorons pas que l'Eglise a été, parfois, jusque parmi les rangs des catholiques, injustement soupçonnée d'avoir, par sa doctrine sociale, favorisé les systèmes subversifs ou de leur avoir frayé la voie. Ceux qui pensent ou parlent ainsi, qui n'ont pas voulu s'incliner devant l'autorité de l'Eglise n'ont plus maintenant qu'à se courber devant l'inévitable réalité. » (*Actes Pontificaux*, n° 16, p. 2.)

« L'inévitable réalité », ce sont les gains du parti communiste en plusieurs pays, gains dus en grande partie à l'inaction des catholiques en face des réformes sociales nécessaires.

L'Eglise prend en main la cause des travailleurs et envisage « comme un élément essentiel (de la pensée chrétienne) le relèvement du prolétariat, relèvement dont la réalisation énergique et généreuse apparaît à tout vrai disciple du Christ non seulement comme un progrès temporel, mais comme l'accomplissement d'un devoir moral » (Pie XII, Radiomessage du 1^{er} sept. 1944, *Act. Pont.*, n° 13, p. 4). Est-ce à dire que l'Eglise néglige les autres classes du peuple, qu'elle admet de la part des ouvriers des exigences unilatérales ou exagérées ? Non, bien sûr ! L'application du socialisme et du communisme serait nuisible à tous, aux patrons et aux travailleurs. S. S. Pie XII ne craint pas de l'affirmer dans la même Allocution sur les principes sociaux de l'Eglise :

« Les principes de l'Eglise, même dans la question ouvrière, ne sont pas d'aujourd'hui; elle les a depuis longtemps formulés et enseignés avec toute la précision voulue et sans équivoque possible. Si elle n'admet pas des exigences unilatérales ou exagérées, c'est non seulement parce que l'ordre moral requiert que le bien commun — c'est-à-dire une condition de vie digne, assurée et pacifique pour toutes les classes du peuple — soit maintenu comme norme constante, mais encore parce que les lois et programmes pratiquement inapplicables et socialement préjudiciables, s'ils peuvent servir aux fins de la propagande, ne favorisent aucunement les vrais et durables intérêts des travailleurs eux-mêmes. » (*Act. Pont.*, n° 16, pp. 2-3.)

De plus, l'Eglise sait bien que ses fils, les patrons, ont eux aussi à supporter les conséquences néfastes d'un régime économique « contraire au droit naturel » (1^{er} sept. 1944, *Act. Pont.*, n° 13, p. 5), d'un « organisme social qui, derrière un décor trompeur, ou sous un masque de formules conventionnelles, cache sa faiblesse fatale et son instinct effréné de lucre et de puissance », selon les termes mêmes de S. S. Pie XII (24 déc. 1942, *E. S. P.*, n° 354, p. 30).

Dans *Divini Redemptoris*, Pie XI avait écrit :

« Nous Nous adressons tout particulièrement à vous, patrons et industriels chrétiens, dont la tâche est souvent si difficile parce que vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations » (n° 50).

S. S. Pie XII, de son côté, déclarait devant les travailleurs italiens, le 13 juin 1943 :

« La masse des ouvriers, plus que toute autre accablée et tourmentée par les dures conditions présentes, n'est pourtant pas la seule à en ressentir le poids; toutes les classes doivent porter leur fardeau plus ou moins pénible et pesant; ce n'est pas non plus uniquement l'état social

des ouvriers et des ouvrières qui demande des retouches et des réformes, mais c'est la structure complexe de la société qui, tout entière, a besoin de redressements et d'améliorations, ébranlée profondément comme elle l'est dans son ensemble ». (*E. S. P.*, n° 359, p. 23.)

Tous les hommes de toutes les classes ont un rôle à jouer dans « l'organisation nouvelle de l'économie ». Tous doivent collaborer. Aussi le Souverain Pontife est-il bien heureux de recevoir à Rome des délégations de patrons, non seulement pour leur rappeler leurs droits et leurs devoirs, mais aussi pour les encourager et leur donner sa paternelle bénédiction. Le 25 janvier 1946, S. S. Pie XII loue hautement les représentants des organisations patronale et ouvrières de l'industrie électrique italienne :

« Votre présence, chers fils, Nous est particulièrement agréable, non seulement parce qu'elle manifeste votre filiale dévotion, mais encore à cause de la signification morale et sociale que prend votre fraternelle rencontre, laquelle tend à aboutir à de profitables ententes entre les deux forces productrices, les employeurs et les travailleurs, pour le meilleur développement de la prospérité nationale et du progrès civil. » (*Act. Pont.*, n° 7, p. 14.)

Le 16 novembre 1946, S. S. Pie XII manifeste la joie qu'il ressent lorsqu'il reçoit les représentants de toutes les classes :

« Nous éprouvons une joie particulière chaque fois qu'il Nous est donné d'accueillir les représentants de l'une ou l'autre classe des professions dont les diverses activités constituent la vie économique et sociale d'une nation. » (*Act. Pont.*, n° 13, p. 11.)

Le 7 mai 1949, il exprime sa paternelle bienveillance aux congressistes de l'Union internationale des Associations catholiques :

« Avec une égale sollicitude, un égal intérêt, Nous voyons venir à Nous, tour à tour, les ouvriers et les repré-

sentants des organisations industrielles; les uns et les autres Nous exposent, avec une confiance qui Nous touche profondément, leurs préoccupations respectives. Aussi, en vous souhaitant de tout cœur la bienvenue, Nous saisissons volontiers, très chers fils, l'occasion que vous Nous offrez de vous exprimer Notre paternelle bienveillance et de louer votre zèle à faire pénétrer dans le monde de l'économie la doctrine sociale chrétienne. » (*Act. Pont.*, n° 26, p. 21.)

S. S. Pie XII avait donc bien raison d'affirmer dans son Message de Noël 1946:

« L'Eglise est mère. Ne demandez pas à une mère de se prononcer contre l'un ou l'autre de ses fils. Tous doivent également trouver et ressentir en elle cette affection clairvoyante et généreuse, cette tendresse profonde et inaltérable, qui donne à ses enfants fidèles la force de cheminer d'un pas plus assuré dans la voie royale de la vérité et de la lumière, et qui inspire aux dévoyés et aux errants le désir de retourner sous sa conduite maternelle. » (*Act. Pont.*, n° 10, p. 16.)

« La voie royale de la vérité et de la lumière » pour les employeurs et les travailleurs, c'est uniquement la merveilleuse doctrine sociale de l'Eglise. Son application peut assurer une paix vraie et stable entre les diverses classes de la société. Elle seule présente les solutions efficaces pour l'instauration d'un nouvel ordre social meilleur, pour le salut de toutes les classes.

« La voie royale de la vérité et de la lumière. » Tout d'abord, pour déclencher une réaction nécessaire, avoir « une vision claire des déficiences de l'ordre actuel » (24 déc. 1940, *E. S. P.*, n° 29, p. 2). Le monde est « malade à mort », avait écrit Pie XI, en 1937 (*Mit brennender Sorge*, *E. S. P.*, n° 280, p. 48). Et S. S. Pie XII, dans le Radiomessage de Noël 1942, jette un cri d'alarme:

« Aujourd'hui plus que jamais sonne l'heure de la réparation, l'heure pour la conscience du monde de secouer la

lourde torpeur dans laquelle le virus des idées fausses largement répandues l'a plongée; d'autant plus qu'à cette heure de désagrégation matérielle et morale, la connaissance de la fragilité et de l'inconsistance de toute organisation purement humaine en est venue à dessiller les yeux de ceux-là mêmes qui, aux jours d'apparente félicité, ne sentaient pas en eux, ni dans la société, le manque de contact avec l'Éternel et ne le regardaient pas comme un vice essentiel de leurs constructions. » (*E. S. P.*, n° 354, p. 24.)

Nous sommes donc à un tournant de l'histoire. Le désordre social n'a fait que s'aggraver au cours des ans. Il ne suffit pas de le constater. Il faut agir. Il nous faut opter pour la doctrine sociale catholique ou pour les autres systèmes et réaliser un monde nouveau. Allons-nous laisser les forces destructrices asservir le monde ?

« La réalisation de ce monde nouveau, demande S. S. Pie XII, se fera-t-elle graduellement et suivant un développement sage et ordonné ? Ou, au contraire, se fera-t-elle avec violence, rompant les ponts entre le passé et l'avenir ? Est-ce qu'elle ressemblera à un torrent dévalant de la montagne, débordant tout et brisant les digues de la justice et de la morale ? » (Cf. R. Kothen, *l'Enseignement social de l'Eglise*, p. 74.)

Le monde ne connaîtra l'ordre, la paix que s'il s'inspire des enseignements de la doctrine sociale de l'Eglise, « la voie royale de la vérité et de la lumière ». Dans le Radiomessage de Noël 1940, S. S. Pie XII nous donne un sérieux avertissement :

« Ce n'est qu'avec de telles dispositions d'esprit qu'on pourra verser dans la séduisante expression d' « ordre nouveau » un contenu beau, digne, stable, appuyé sur les règles de la morale. C'est à ces conditions seulement que sera évité le péril de concevoir et de former cet ordre nouveau comme un mécanisme purement extérieur, imposé par

la force, un ordre sans sincérité, sans plein consentement, sans joie, sans paix, sans dignité, sans valeur. » (*E. S. P.*, n° 329, p. 3.)

Et S. S. Pie XII de conclure, dans son Allocution au peuple de Rome, le 22 décembre 1946 :

« Jamais peut-être la mission de Rome n'a été plus grande, plus bienfaisante, plus indispensable qu'à l'heure présente. Du haut des sept collines, elle étend ses bras maternels, son pouvoir spirituel sur le monde entier, qui, mystérieusement, s'enveloppe dans sa lumière. » (Cf. R. Kothen, *l'Enseignement social de l'Eglise*, p. 140.)

II.— L'Église et la défense des justes droits des patrons

Nous venons de voir que l'Église est la mère de tous les hommes, que sa doctrine sociale peut sauver les employeurs en les éclairant sur la gravité du désordre social actuel et en leur présentant la seule doctrine capable de construire un ordre social plus digne de l'homme et de Dieu. Il nous faut maintenant prouver cette dernière affirmation, examiner certains problèmes fondamentaux comme la dignité de la personne humaine, la propriété, l'entreprise, la profession, afin de mieux faire ressortir comment la doctrine sociale catholique offre aux patrons le plan et les moyens d'une construction sociale plus abondante en fruits matériels et spirituels.

La dignité de la personne humaine

Quels sont, à l'heure actuelle, les microbes morbides de l'erreur et de la dépravation ? L'individualisme libéral et le socialisme étatiste. Ces deux frères ennemis se ressemblent étrangement par la philosophie qui les inspire : un matérialisme, un naturalisme qui fait de l'homme le centre du monde et de son bonheur terrestre la fin ultime de la société. Sous leur lorgnette, ces deux doctrines ne perçoivent dans l'homme qu'un appareil intelligent à fabriquer des produits et un débouché pour les produits fabriqués. D'une part, un abus du souci de la liberté individuelle ; d'autre part, un abus de l'emprise sociale sur la liberté humaine. « Que cette servitude dérive de la puissance du capital privé ou du pouvoir de l'Etat, l'effet est le même. » (24 déc. 1942. *E. S. P.*, n° 354, p. 24.) Exploitation de la personnalité humaine ; dislocation de tout l'ordre social.

La dignité de toute personne humaine est l'idée centrale du catholicisme social. *Divini Redemptoris* rappelle en quelques lignes cette doctrine fondamentale :

« Dans le plan du Créateur, la société est un moyen naturel, dont l'homme peut et doit se servir pour atteindre sa fin, car la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Ce qui ne veut point dire, comme le comprend le libéralisme individualiste, que la société est subordonnée à l'utilité égoïste de l'individu, mais que, par le moyen de l'union organique avec la société, la collaboration mutuelle rend possible à tous de réaliser la vraie félicité sur terre... Il est donc conforme à la raison et à ses exigences qu'en dernier lieu toutes les choses de la terre soient ordonnées à la personne humaine, afin que par son intermédiaire elles retournent au Créateur » (nos 29-30).

S. S. Pie XII défend la dignité de la personne humaine en ces termes, dans le Radiomessage de Noël 1942 :

« L'origine et la fin essentielle de la vie sociale, c'est la conservation, le développement, le perfectionnement de la personne humaine à qui cette vie sociale permet de mettre correctement en œuvre les règles et les valeurs de la religion et de la culture, destinées par le Créateur à chaque homme et à toute l'humanité, dans son ensemble ou dans ses ramifications naturelles. » (*E. S. P.*, n° 354, p. 17.)

Le patron comme l'ouvrier est une personne humaine dont il faut respecter les droits. Le communisme, sous un fallacieux prétexte d'égalité et de justice, veut supprimer le patronat. Tout pouvoir sur les hommes appartiendrait à la collectivité. *Divini Redemptoris* synthétise comme suit la condamnation du communisme :

« Doctrine subversive de l'ordre social..., système qui méconnaît la véritable origine, la nature et la fin de l'Etat, ainsi que les droits de la personne humaine, sa dignité et

sa liberté... Le communisme est intrinsèquement pervers » (n^{os} 14, 58).

S. S. Pie XII indique les limites du droit de l'Etat, dans son Discours sur l'ordre nouveau, le 1^{er} juin 1941 :

« La charge de ce *bien commun* ne comporte pas un pouvoir si étendu sur les membres de la communauté qu'en vertu de ce pouvoir il soit permis à l'autorité publique d'entraver le développement de l'action individuelle..., de fixer à son gré la manière dont il devra se conduire dans l'ordre physique, spirituel, religieux et moral, en opposition avec les devoirs et droits personnels de l'homme, et à telle fin d'abolir ou rendre inefficace le droit naturel aux biens matériels. Vouloir déduire une telle extension de pouvoir du soin de procurer le bien commun, serait fausser le sens même du bien commun... Sauvegarder le domaine intangible des droits de la personne humaine et lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs, doit être le rôle essentiel de tout pouvoir public. » (*E. S. P.*, n^o 335, pp. 23-24.)

Il est facile de comprendre que l'Eglise défend les justes droits des patrons en condamnant le communisme et les abus de pouvoir de l'Etat. Ce que certains semblent ne pas voir, c'est que l'Eglise protège encore la classe des employeurs honnêtes lorsqu'elle dénonce les abus du régime économique actuel et demande des réformes de structure. Dans le capitalisme libéral, tout est subordonné à l'appât du gain. L'argent règne en maître. L'homme est son esclave. Sous le prétexte de liberté illimitée, on permet à des individus de s'arroger tous les droits, sans souci du bien commun. De telle sorte que des propriétaires des moyens de production, « toujours inquiets et tourmentés par le désir insatiable de posséder davantage » (*Div. Red.*, n^o 45), endurent leur conscience, manquent à la justice et à la charité, traitent les ouvriers comme des machines et « amassent des trésors de colère dans les derniers jours » (*S. Jacques*, v, 3), car leur or et leur argent se sont rouillés,

leur rouille rendra témoignage contre eux, et comme un feu dévorera leurs chairs. D'autres patrons plus consciencieux, après avoir trouvé dans la vie économique « devenue horriblement dure, implacable, cruelle » (*Q. A.*, n° 117) des conditions qui « rendent ardue ou pratiquement impossible une conduite chrétienne, conforme aux commandements du Souverain Législateur » (1^{er} juin 1941, *E. S. P.*, n° 335, p. 19), se voient éliminés par ceux qui sont les plus forts, « ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience » (*Q. A.*, n° 115). Pie XI se prononce vigoureusement dans *Divini Redemptoris* :

« Les moyens de sauver le monde actuel de la ruine dans laquelle le libéralisme amoral nous a plongés, ne consistent ni dans la lutte des classes ni dans la terreur, beaucoup moins encore dans l'abus autocratique du pouvoir de l'Etat, mais dans l'instauration d'un ordre économique inspiré par la justice sociale et les sentiments de la charité chrétienne » (n° 32).

S. S. Pie XII, dans le Radiomessage de Noël 1942, définit le bien commun. La société doit être organisée de telle sorte que tous les hommes puissent aisément exercer leur droit d'entretenir et de développer la vie corporelle, intellectuelle et morale :

« La raison, éclairée par la foi, assigne dans l'organisation sociale un poste fixe et honorable à chaque individu comme à chaque société particulière. Elle sait, pour ne parler que du point le plus important, que toute l'activité politique et économique de l'Etat est ordonnée à la réalisation durable du bien commun, c'est-à-dire de ces conditions extérieures nécessaires à l'ensemble des citoyens pour le développement de leurs qualités, de leurs fonctions, de leur vie matérielle, intellectuelle et religieuse. » (*E. S. P.*, n° 354, pp. 18-19.)

Réaliser des conditions extérieures nécessaires à l'ensemble des citoyens pour le développement de leurs qualités, de leurs fonctions. L'Eglise ne prêche donc pas un faux égalitarisme. S'il est vrai que tous les hommes sont fondamentalement égaux, l'Eglise ne croit pas que tous soient appelés à occuper à titre égal les mêmes fonctions dans la société. Dans le Radiomessage du 24 décembre 1944, S. S. Pie XII déclare que les inégalités naturelles concourent à l'ordre social, car la vie sociale requiert, dans son organisation, des aptitudes variées et des fonctions diverses, et le meilleur stimulant à assumer ces fonctions est, pour les hommes, la différence de leurs fonctions respectives :

« Dans un peuple digne de ce nom, toutes les inégalités dérivant, non de l'arbitraire, mais de la nature même des choses, inégalités de culture, d'avoir, de position sociale — sans préjudice, bien entendu, de la justice et de la charité mutuelle — ne sont pas un obstacle réel à l'existence et à la prédominance d'un esprit authentique de communauté et de fraternité. Au contraire, loin de léser aucunement l'égalité civile, elles lui confèrent sa véritable signification, à savoir que chacun, vis-à-vis de l'Etat, a le droit de vivre honorablement sa vie personnelle, au poste et dans les conditions où l'ont placé les desseins et les dispositions de la Providence. » (*E. S. P.*, n° 375, p. 18.)

Le droit à la propriété privée

La reconnaissance du droit à la propriété privée tient ferme ou croule avec la reconnaissance de la dignité personnelle de l'homme, avec la reconnaissance de ses droits et de ses devoirs.

Les agents du communisme répètent que la propriété privée des moyens de production est la source des injustices causées par les employeurs, qu'il faut supprimer le régime du patronat et établir un régime collectiviste (cf.

Divini Redemptoris, n° 10). Ils font miroiter devant les travailleurs des visions de bien-être futur et donnent à croire que le salut doit venir d'une révolution sociale.

S. S. Pie XII, le 13 juin 1943, met les travailleurs italiens en garde contre cette erreur pernicieuse :

« La révolution sociale se vante de hisser au pouvoir la classe ouvrière: parole vaine, pur mirage d'une impossible réalité! Vous voyez bien, du reste, que le peuple ouvrier demeure lié, asservi, rivé à la force du capitalisme d'Etat, lequel opprime et assujettit tout le monde, la famille aussi bien que les consciences, et transforme les ouvriers en une gigantesque machine... Ne pas abolir la propriété privée... Ne pas dilapider le capital privé, mais en promouvoir l'économie sagement surveillée. » (*E. S. P.*, n° 359, pp. 25-26.)

Afin de pourvoir aux nécessités du bien commun, l'Etat a besoin de revenus et doit prélever des impôts. Mais, comme le fait remarquer *Divini Redemptoris* :

« Les mesures prises dans ce sens par l'Etat doivent être telles qu'elles atteignent vraiment ceux qui, de fait, détiennent entre leurs mains les plus gros capitaux et les augmentent sans cesse, au grand détriment d'autrui » (n° 75).

De son côté, S. S. Pie XII déclare formellement, dans le Radiomessage du 1^{er} juin 1941 :

« Il serait contre nature de se vanter comme d'un progrès d'un développement de la société qui, ou par l'excès des charges, ou par celui des ingérences immédiates, rendrait la propriété privée vide de sens. » (*E. S. P.*, n° 335, p. 27.)

Donc l'Eglise réclame le respect de la propriété privée :

« Tout ordre économique et social normal doit s'appuyer sur la base solide du droit à la propriété privée. » (Radiomessage du 1^{er} sept. 1944, *Act. Pont.*, n° 13, p. 4.)

Propriété privée pour les employeurs, mais aussi pour les travailleurs. S. S. Pie XII, depuis le début de son glorieux pontificat, n'a cessé de revendiquer, comme ses prédécesseurs, une plus juste distribution de la richesse. Ainsi, dans *Sertum laetitiae* (1^{er} nov. 1939):

« Les biens créés par Dieu pour tous les hommes doivent être également à la disposition de tous, selon les principes de la justice et de la charité... Dieu... ne veut pas que certains aient des richesses exagérées et que d'autres se trouvent dans une telle pénurie qu'ils manquent du nécessaire à la vie. » (*Œuvre des Tracts*, n° 246, pp. 12-13.)

Les employeurs qui ne considèrent que leurs droits de propriétaires et négligent leurs devoirs servent la cause des communistes. *Divini Redemptoris* souligne l'influence de la misère sur la mentalité des travailleurs:

« Un pseudo-idéal de justice, d'égalité et de fraternité dans le travail imprègne toute la doctrine du communisme et toute son activité d'un certain faux mysticisme qui communique aux foules, séduites par de fallacieuses promesses, un élan et un enthousiasme contagieux, spécialement en un temps comme le nôtre, où, par suite d'une mauvaise répartition des biens de ce monde, règne une misère anormale » (n° 8).

De même, S. S. Pie XII donne un avertissement en termes très clairs, dans un discours au Congrès des échanges internationaux, le 7 mars 1948:

« Nous voudrions Nous abstenir de qualifier la conduite pratique de certains défenseurs du droit de propriété privée lesquels, avec leur façon d'interpréter l'usage et le respect de la propriété même, parviennent mieux que ses adversaires à ébranler cette institution si naturelle et si indispensable à la vie de l'humanité et principalement de la famille. » (*Act. Pont.*, n° 23, p. 9.)

En effet, si la répartition des biens est injuste, un grand nombre de gens seront condamnés à des conditions de vie indignes d'êtres humains. Sans espoir d'acquérir quelque bien en propriété personnelle, le travailleur n'aura pas de stimulant pour l'encourager au travail laborieux, à l'épargne et à la sobriété. Et la jalousie, la haine l'inciteront à suivre les fauteurs de désordres. Ce sont les expressions mêmes de S. S. Pie XII, dans son Message de Noël 1941 :

« La propriété privée devint pour les uns un pouvoir dirigé vers l'exploitation du travail d'autrui; chez les autres, elle engendra la jalousie, l'intolérance, la haine. » (Chevalier et Marmy, *la Communauté humaine*, p. 592, n° 896.)

La conscience chrétienne condamne ce capitalisme qui méconnaît l'aspect social du droit de propriété, empêche l'ouvrier de devenir propriétaire et dicte ses volontés aux petites et moyennes entreprises. Le Radiomessage du 1^{er} septembre 1944 sur le relèvement du prolétariat est si énergique qu'il faut en citer un long extrait :

« La conscience chrétienne ne peut reconnaître la justice d'un ordre social qui nie en principe ou qui rend pratiquement impossible ou vain le droit naturel de propriété, tant sur les biens d'usage que sur les moyens de production.

« Mais elle ne peut pas davantage s'accommoder de ces systèmes qui, admettant le droit de la propriété privée suivant un concept absolument faux, se mettent en contradiction avec un ordre social de bon aloi. Et c'est pourquoi, là où, par exemple, le *capitalisme* se fonde sur ces conceptions erronées et s'arrogue un droit illimité sur la propriété en dehors de toute subordination au bien commun, l'Eglise l'a toujours réprouvé comme contraire au droit naturel.

« Nous voyons, de fait, l'armée toujours grandissante des travailleurs se heurter souvent à ces accumulations

exagérées de richesses qui, sous le couvert de l'anonymat, réussissent à désertier leur rôle social et mettent l'ouvrier à peu près hors d'état de se constituer une propriété effective.

« Nous voyons la petite et moyenne propriété s'effriter et sa vie s'alanguir, réduite qu'elle est à une lutte défensive toujours plus dure et sans espoir.

« Nous voyons les puissances financières dominer toute l'économie privée et publique, souvent même l'activité civique...

« En défendant le principe de la propriété privée, l'Eglise poursuit un haut objectif tout à la fois moral et social. Ce n'est pas qu'elle prétende soutenir purement et simplement l'état actuel des choses comme si elle y voyait l'expression de la volonté divine... L'Eglise vise à faire en sorte que l'institution de la propriété privée devienne, selon les plans de la sagesse divine et selon le vœu de la nature, un élément de l'ordre social, un présupposé nécessaire des initiatives humaines, un stimulant au travail: tout cela au profit des fins temporelles et transcendantes de la vie, au profit, par conséquent, de la liberté et de la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu. » (*Act. Pont.*, n° 13, pp. 4-5.)

L'entreprise

Cette égale sollicitude de notre Mère l'Eglise envers les ouvriers et les patrons, au sujet de la dignité de la personne humaine et du droit à la propriété privée, trouve une application concrète dans l'entreprise et la profession.

Dans l'Allocution aux congressistes de l'union internationale des Associations patronales catholiques, le 9 mai 1949, S. S. Pie XII tient à le souligner: les deux classes ne sont pas ennemies, elles sont destinées à s'unir harmonieusement et à se tenir dans un parfait équilibre, elles coopèrent dans une œuvre commune, la concorde engendre

l'ordre et procure des avantages aux employeurs et aux travailleurs :

« Nous venons de faire allusion aux préoccupations de ceux qui participent à la production industrielle. Erroné et funeste en ses conséquences est le préjugé, malheureusement trop répandu, qui voit en elles une opposition irréductible d'intérêts divergents. L'opposition n'est qu'apparente. Dans le domaine économique il y a communauté d'activité et d'intérêts entre chefs d'entreprises et ouvriers. Méconnaître ce lien réciproque, travailler à le briser, ne peut être que le fait d'une prétention de despotisme aveugle et déraisonnable. Chefs d'entreprises et ouvriers ne sont pas des antagonistes inconciliables. Ils sont coopérateurs dans une œuvre commune... Dès lors que l'intérêt est commun, pourquoi ne pourrait-il pas se traduire dans une expression commune?... Pourquoi, quand il est encore temps, ne pas mettre les choses au point, dans la pleine conscience de la commune responsabilité, en sorte d'assurer les uns contre d'injustes défiances, les autres contre des illusions qui ne tarderaient pas à devenir un péril social ? »
(*Act. Pont.*, n° 26, pp. 21-22.)

Communauté d'intérêt et de responsabilité traduite dans une expression commune. Cela signifie que les travailleurs doivent fournir intégralement et fidèlement le travail et ne point léser le patron dans ses biens s'ils veulent obtenir un salaire juste et des conditions humaines de travail. Toutefois, il vaudra mieux, pour intéresser davantage les travailleurs, pour concrétiser cette communauté d'intérêt, « tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs et pour les possesseurs de capital »
(*Q. A.*, n° 72).

S. S. Pie XII se montre favorable à ces réformes de structure pourvu que l'on prenne soin de ne jamais se « départir du souverain souci de faire équitablement leur part à tous les ayants-droit, où qu'ils soient, et de respecter les exigences de la justice, en quelque camp qu'elles se trouvent » (Lettre du 14 juillet 1945, à M. Charles Flory. *Compte rendu de la Semaine sociale de Toulouse* [1945], p. 6).

Communauté d'intérêt et de responsabilité. Cela signifie encore que le patron qui fournit les capitaux nécessaires, prend les risques, apporte son travail de direction a le droit de percevoir « un revenu plus élevé que celui de ses collaborateurs » et de « rester maître de ses décisions économiques » (*Act. Pont.*, n° 26, p. 23), même s'il doit y avoir entre participants des rapports personnels, dont il faut aussi tenir compte, des rapports de commune responsabilité.

Ces rapports personnels entre participants, cette communauté d'intérêt et de responsabilité qui doit se traduire dans une expression commune, il nous semble qu'ils sont très difficiles à réaliser dans les grandes entreprises anonymes. Nous pouvons nous faire illusion, mais à relire les documents pontificaux, il nous semble que l'Église est loin d'être favorable aux sociétés anonymes. Si cette affirmation est fondée, cela serait à l'avantage des patrons catholiques de notre province qui possèdent plutôt des petites et moyennes entreprises et doivent subir l'influence de ces entreprises anonymes aux dimensions surhumaines. Les textes seraient très nombreux à citer. Contentons-nous de deux discours récents de S. S. Pie XII, le premier aux membres du Congrès des échanges internationaux, le 7 mars 1948, le second aux travailleurs belges, le 11 septembre 1949:

« La vie économique, vie sociale, est une vie d'hommes, et par conséquent elle ne peut se concevoir sans liberté.

Mais cette liberté ne peut pas être la fascinante mais trompeuse formule, vieille de cent ans, c'est-à-dire d'une liberté purement négative, née de la volonté régulatrice de l'Etat; ce n'est pas non plus la pseudo-liberté de nos jours, qui consiste à se soumettre au commandement de gigantesques organisations. » (*Act. Pont.*, n° 23, p. 8.)

« Nous voulons dire: la tentation d'abuser... de la force d'organisation, tentation aussi redoutable et dangereuse que celle d'abuser de la force du capital privé... Une situation ferme et solide ne peut s'édifier que sur les bases jetées par la nature — en réalité par le Créateur — comme fondements de la seule véritable stabilité... Voilà pourquoi Nous ne Nous laissons pas non plus de recommander la diffusion progressive de la propriété privée, des moyennes et petites entreprises. » (*Documentation catholique*, n° 1053, col. 1285-1286.)

Pour remédier aux abus des grandes entreprises ou pour des motifs politiques, certains préconisent la nationalisation des entreprises, c'est-à-dire le transfert de l'économie individuelle à l'économie publique. De nouveau la doctrine sociale de l'Eglise prend la défense des justes droits des patrons. Tout en admettant que parfois la nationalisation est licite, S. S. Pie XII juge que la propriété privée doit être de règle, même pour les moyens de production. Dans son discours aux travailleurs italiens, le 11 mars 1945, il s'oppose à ce qu'on « fasse de ce qui aujourd'hui s'appelle nationalisation de l'économie, une arme de combat et de lutte contre l'entrepreneur privé, en tant que tel » (*Act. Pont.*, n° 7, p. 12).

De plus, dans l'Allocution aux représentants de l'industrie électrique, le 25 janvier 1946, le Souverain Pontife a soin d'avertir les travailleurs que la nationalisation n'atténuerait en rien les conflits sociaux:

« On ne peut même pas songer qu'avec l'organisation collective, la compétition serait réellement écartée, car les

éléments de la lutte étant changés, le conflit éteint entre le travail et le capital privé se rallumerait entre le travail et le capitalisme d'Etat... On ne pourrait éviter... que ne pèse sur la classe ouvrière le danger de tomber esclave du pouvoir public. » (*Act. Pont.*, n° 7, p. 14.)

La nationalisation généralisée est loin d'être un remède efficace. Que faire alors? Que les patrons, comme les ouvriers, forment des associations professionnelles par lesquelles ils défendront leurs droits, pourront plus facilement pratiquer leurs devoirs chrétiens et obtiendront, d'une façon plus complète, des avantages relatifs au bien de l'âme et du corps.

Les patrons honnêtes, laissés à eux seuls, emprisonnés dans un régime économique qui exerce une forte pression sur eux, sont souvent impuissants à satisfaire aux exigences de la justice. C'est donc un devoir pour eux de s'organiser en vue de procurer collectivement ce qu'ils ne peuvent assurer individuellement. C'est l'enseignement formel de *Divini Redemptoris* :

« Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble moyennant des institutions qui relient les uns aux autres les employeurs, afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite » (n° 53).

Dans *Sertum laetitiae*, S. S. Pie XII a énuméré certaines qualités des associations professionnelles :

« Il faut que ces sociétés puisent toujours leur vitalité dans les principes de saine liberté, qu'elles soient modelées d'après les grandes normes de la justice et de l'honnêteté, sous leur conduite et leurs auspices; tout en cherchant à améliorer les intérêts de la classe, qu'elles agissent de

façon à ne léser personne, à maintenir les effets de concorde, à respecter le bien commun de la société civile. » (*Œuvre des Tracts*, n° 246, p. 14.)

De nouveau, aux représentants des organisations patronale et ouvrières de l'industrie électrique italienne, le Pape actuel affirme que les associations professionnelles doivent être, non des instruments de lutte, mais un moyen d'entente :

« En vue d'obtenir la concorde désirée entre le travail et le capital, on a recouru à l'organisation professionnelle et au syndicat, entendu non comme une arme exclusivement destinée à une guerre défensive ou offensive, qui provoque des réactions et des représailles, non comme un fleuve débordant qui submerge et sépare, mais comme un pont qui unit.

« L'organisation professionnelle et le syndicat sont des auxiliaires provisoires, des formes transitoires; leur fin est l'union et la solidarité des employeurs et des travailleurs, en vue de pourvoir ensemble au bien commun et aux besoins de la communauté entière. » (*Act. Pont.*, n° 7, p. 15.)

En effet, il faut aller au delà du syndicalisme, basé sur la notion de classe. Par-dessus la distinction entre employeurs et employés qui menace de devenir toujours davantage une inexorable séparation, il y a le travail. Et le travail est capable d'unir les hommes véritablement et intimement. L'organisation professionnelle parvenue à son plein épanouissement, selon les vœux de l'Église, c'est « l'établissement, pour l'économie sociale, d'un statut de droit public fondé précisément sur la communauté de responsabilité entre tous ceux qui prennent part à la production » (7 mai 1949. *Act. Pont.*, n° 26, p. 22). L'Église se défend bien de construire la maquette de la cité future, mais elle nous donne une orientation: le corporatisme, c'est-à-dire un ordre économique particulièrement disposé à l'incorporation sociale de l'esprit de l'Évangile. Le corpo-

ratisme peut contribuer à faire des divers éléments de la même profession, patrons, cadres, ouvriers, des communautés humaines dans l'ordre, la justice et la fraternité.

« Une saine prospérité, lisons-nous dans *Divini Redemptoris*, doit se baser sur les vrais principes d'un corporatisme sain qui respecte la hiérarchie sociale nécessaire et... toutes les corporations doivent s'organiser dans une harmonieuse unité, en s'inspirant du bien commun de la société » (n° 42).

Dans la lettre du 10 juillet 1946 à M. Charles Flory, président des Semaines sociales de France, le Souverain Pontife revient sur cette pensée que le corporatisme favorise pratiquement la doctrine sociale de l'Eglise et l'instauration d'un véritable ordre social :

« Dans les circonstances actuelles, la forme corporative de la vie sociale et spécialement de la vie économique, favorise pratiquement la doctrine chrétienne concernant la personne, la communauté, le travail et la propriété privée. » (*Compte rendu de la Semaine sociale de Strasbourg* [1946], p. 7.)

III.— Directives de l'Église aux patrons

Franchement, celui qui parcourt sans parti pris les documents pontificaux doit admettre que l'Église est aussi une Mère pour les patrons, qu'elle protège leurs justes droits dans sa doctrine sur la personne humaine, la propriété, l'entreprise et la profession. A celui qui ne voudrait pas le reconnaître, on ne pourrait que lui transposer quelque peu les paroles de *Quadragesimo anno* : « Qui ferait peu de cas de cette Encyclique et de sa commémoration solennelle montrerait qu'il méprise ce qu'il ignore, ou ne comprend pas ce qu'il connaît à moitié, ou, s'il comprend, mérite de se voir jeter à la face son injustice et son ingratitude » (n° 42).

Car la doctrine de l'Église est la seule doctrine qui puisse nous préserver du communisme, « la seule, lisons-nous dans *Divini Redemptoris*, qui puisse apporter la vraie lumière, dans les choses sociales comme dans les autres problèmes, la seule doctrine de salut en face de l'idéologie communiste. Mais il faut que cette doctrine passe dans la pratique de la vie, suivant l'avertissement de l'apôtre saint Jacques : « Agissez d'après cet enseignement, et ne vous contentez pas de l'écouter, en vous abusant vous-mêmes » ; voilà pourquoi la tâche la plus urgente, à l'heure actuelle, c'est d'appliquer énergiquement les remèdes appropriés et efficaces pour détourner la révolution menaçante qui se prépare » (n° 39).

Puis, comme un père au milieu du cercle de famille, Pie XI nous entretient des devoirs des patrons et des membres des autres classes : une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Évangile, le détachement des biens de la terre, la pratique de la charité chrétienne, de la justice commutative et sociale, l'étude et la diffusion de la doctrine sociale, la prière et la pénitence.

L'évêque de Namur, Mgr André-Marie Charue, a bien eu raison d'écrire: « Le chrétien catholique ne peut hésiter à reconnaître qu'il y a dans la société actuelle comme un état de péché dont nous sommes tous solidairement responsables et qui exige de tous un effort vigoureux de redressement, de rédemption... S'arrêter à des regrets stériles serait imiter les Hébreux auxquels le souvenir des oignons d'Egypte rendait amer le séjour du désert! Et cependant, la voie du désert conduisait à la Terre promise. » (Préface à *l'Enseignement social de l'Eglise* par R. Kothen, pp. VII-VIII.)

A plusieurs reprises, S. S. Pie XII a donné aux patrons, comme d'ailleurs aux autres classes, des conseils pratiques afin de coopérer à l'instauration d'un nouvel ordre social digne de Dieu et de l'homme :

1° Ne pas céder à l'égoïsme et s'écarter de la route tracée par la doctrine catholique, sous la crainte de perdre certains avantages temporels:

« Par une disposition de la divine Providence, l'Eglise catholique a élaboré et promulgué sa doctrine sociale. Elle indique la route à suivre, et aucune crainte de perdre biens ou avantages temporels... ne pourrait autoriser les vrais chrétiens à s'écarter, même d'un seul pas, de ce chemin. » (Allocution au Sacré-Collège, le 2 juin 1947. *Act. Pont.*, n° 17, p. 6.)

2° Pas de gémissement sur ce qui fut ni de conservatisme aveugle:

« Le devoir de l'heure présente n'est pas de gémir mais d'agir. Pas de gémissement sur ce qui est ou ce qui fut; mais reconstruction de ce qui se dressera, et doit se dresser pour le bien de la société. » (Noël 1942. *E. S. P.*, n° 354, p. 25.)

« Les catholiques se tiendront éloignés du conservatisme aveugle et de l'égoïsme immobile de certains possé-

dants qui, confondant le traditionnel et le juste, ne parviennent pas à élaborer ces réformes qui sont vraiment exigées par le bien commun. Maintenant plus que jamais, il faut se souvenir que... la propriété a un caractère et une fonction double: une fonction individuelle et en même temps une fonction sociale. » (Lettre de Mgr Montini au président de l'Action catholique italienne, 15 sept. 1947. Cf. Kothén, *l'Enseignement social de l'Eglise*, p. 340.)

3° Pas de froide indifférence en face des devoirs de l'heure présente:

« Un chrétien convaincu ne peut se confiner dans un commode et égoïste *isolationnisme*, quand il est témoin des besoins et des misères de ses frères, quand l'atteignent les demandes de secours des économiquement faibles, quand il connaît les aspirations des classes ouvrières vers des conditions de vie plus normales et plus justes, quand il est conscient des abus d'une conception économique qui met l'argent au-dessus des obligations sociales. » (Noël 1948. *Act. Pont.*, n° 25, p. 14.)

4° Avoir beaucoup de courage, car le travail est dur et ardu:

« De toute manière, l'heure présente exige des croyants qu'avec toutes leurs énergies ils fassent rendre à la doctrine sociale de l'Eglise son maximum d'efficiencce et son maximum de réalisations... Les catholiques maintiendront et amélioreront leurs positions selon la mesure du courage qu'ils mettront à faire passer en actes leurs convictions intimes dans le domaine entier de la vie publique autant que privée. » (Pie XII, Lettre à M. Charles Flory, le 18 juillet 1947. Voir *Compte rendu de la Semaine sociale de Paris* [1947], p. 7.)

5° Savoir s'imposer des sacrifices:

« Qu'on amène les classes possédantes à prendre sur elles, vu l'urgente nécessité du bien commun, les charges sans lesquelles ni la société humaine ne peut être sauvée,

ni ces classes elles-mêmes ne sauraient trouver le salut. »
(*Div. Red.*, n° 75.)

« Le salut, la restauration et une amélioration progressive ne peuvent s'attendre et ne peuvent naître que d'un retour de milieux larges et influents aux justes idées sociales, retour qui requiert à la fois une grâce extraordinaire de Dieu et une volonté inébranlable, disposée et prête au sacrifice, de la part des esprits honnêtes et clairvoyants. »
(Noël 1942. *E. S. P.*, n° 354, p. 17.)

« La réalisation (de la doctrine sociale de l'Eglise) exige de tous les participants (à la production industrielle) une sagesse clairvoyante, une forte dose de bon sens et de bon vouloir. Elle réclame d'eux surtout une réaction radicale contre la tentation de chercher chacun son propre avantage aux dépens des autres participants — quelles que soient la nature et la forme de leur participation — et au détriment du bien commun. Elle requiert enfin un désintéressement tel que, seule, une authentique vertu chrétienne, soutenue par l'aide et la grâce de Dieu, peut l'inspirer. » (Allocution du 7 mai 1949 sur les relations patronales-ouvrières. *Act. Pont.*, n° 26, p. 24.)

6° Accepter l'idée d'une juste promotion de la classe ouvrière et en faciliter la réalisation:

« Il est trop évident que si chaque condition sociale a son rôle important à jouer dans une transformation du monde comme celle qui s'opère de nos jours, la classe ouvrière, en ce qui la concerne, est appelée à assumer aujourd'hui des responsabilités qu'elle n'avait jamais connues dans le passé. » (Lettre au chanoine Cardijn, le 21 mars 1949. *Act. Pont.*, n° 26, p. 14.)

« Depuis qu'il existe un prolétariat de l'industrie, qui a combattu comme l'Eglise, dans une lutte loyale, pour défendre les droits humains des travailleurs?... Dans une lutte loyale: non pour exciter la haine de classe, mais pour

garantir à la classe ouvrière une situation sûre et stable que possédaient déjà les autres rangs du peuple, et afin que la classe ouvrière arrive à faire partie de la communauté sociale avec des droits égaux à ceux de ses autres membres. » (Discours aux ouvrières, le 15 août 1945. *Act. Pont.*, n° 2, p. 9.)

7° Avant tout posséder une grande droiture de volonté et un esprit de véritable fraternité.

Après avoir énoncé le principe que le salut du monde réside non dans une révolution mais dans une évolution progressive et prudente, courageuse et conforme à la nature, éclairée et guidée par les saintes lois de la justice et de l'équité, le Souverain Pontife, répondant à la question: « Comment faire passer l'idéal chrétien dans les faits? », déclare:

« Il y faut avant tout une grande droiture de volonté, une parfaite loyauté d'intention et d'action dans la marche et dans la conduite de la vie publique, de la part des citoyens aussi bien que de la part des autorités. Il faut que tous soient animés d'un esprit de véritable concorde et de fraternité; supérieurs et inférieurs, dirigeants et ouvriers, grands et petits, en un mot, toutes les classes du peuple. » (Directives aux travailleurs, 13 juin 1943. *E. S. P.*, n° 359, p. 27.)

Et dans le Radiomessage sur le relèvement du prolétariat:

« C'est la clairvoyance, le dévouement, le courage, le génie inventif, le sentiment de charité fraternelle de tous les cœurs droits et honnêtes qui détermineront en quelle mesure et jusqu'à quel point l'esprit chrétien réussira à maintenir et à consolider l'œuvre gigantesque de la restauration de la vie sociale, économique et internationale sur un plan conciliable avec le contenu religieux et moral de la civilisation chrétienne. » (1^{er} septembre 1944. *Act. Pont.*, n° 13, p. 3.)

8° Tendre à la sainteté.

Sur une mer en furie, la nacelle de l'Eglise vogue aujourd'hui vers le port de l'éternité. Nous vaincrons tous les périls, nous dominerons la peur, nous nous dresserons comme des phares, nous commanderons aux vents dans la mesure où nous unirons nos prières à nos sacrifices, où nous vivrons intensément de la vie de la grâce. Le remède fondamental est une réforme des mœurs et la réincarnation de la justice et de la charité, du spirituel dans le temporel. *Divini Redemptoris* lance un appel pressant à la sainteté:

« Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Eglise, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Evangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale » (n° 41).

L'Eglise, Mère de tous les hommes, qui désire ardemment le bien temporel et spirituel de tous ses fils, compte, pour la restauration sociale chrétienne, sur une élite dans toutes les classes de la société, sur une élite de patrons qui seraient imprégnés de courage et de charité, grâce à une vie eucharistique et aux retraites fermées, qui seraient de vaillants soldats du Christ, membres de l'Action catholique:

« Comme à d'autres époques de l'histoire de l'Eglise, dit Pie XI, nous affrontons un monde retombé en grande partie dans le paganisme. Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Eglise, qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants. » (Q. A., n° 152.)

En fin de compte, toute véritable réforme sociale doit commencer par la sainteté de quelques réformateurs, comme le constate Pie XI dans l'encyclique *Mit brennender Sorge* :

« Toute réforme vraie et durable, en dernière analyse, a eu son point de départ dans la sainteté, dans des hommes qui étaient enflammés et poussés par l'amour de Dieu et du prochain. Généreux, prêts à écouter tout appel de Dieu et à le réaliser aussitôt en eux, et cependant sûrs d'eux-mêmes parce que sûrs de leur vocation, ils ont grandi jusqu'à devenir les lumières et les rénovateurs de leur temps. » (14 mars 1937. *E. S. P.*, n° 280, p. 48.)

Grâce au rayonnement de ces apôtres dans toutes les classes de la société, la paix sociale, le respect des droits de tous se réaliseraient dans le règne du Christ et l'humanité retrouverait le bonheur :

« Oh! qui dira le bonheur de l'humanité, s'écrie Pie XI dans l'encyclique *Quas primas*, si tous, individus, familles, Etats, se laissaient gouverner par le Christ!

« ... Tout droit retrouverait, avec sa vigueur native, son ancienne autorité; la paix réapparaîtrait avec tous ses bienfaits; les glaives tomberaient et les armes glisseraient des mains, le jour où tous les hommes accepteraient de bon cœur la souveraineté du Christ, obéiraient à ses commandements, et où toute langue confesserait que *le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père!*

« Pour que toute société chrétienne bénéficie de tous ces précieux avantages, et qu'elle les conserve, il faut faire connaître le plus possible la doctrine de la dignité royale de notre Sauveur. » (*Quas primas*, 11 décembre 1925. Cf. R. Kothen, *l'Enseignement social de l'Eglise*, pp. 213-214.)

Imprimi potest : Maximilien LACOMBE, P. S. S., 12 nov. 1949.

Nihil obstat : Honorius RAYMOND, S. J., cens. dioc., 14 novembre 1949.

Imprimatur : † J.-C. CHAUMONT, Év. d'Arena, Aux. de Montréal, 14 novembre 1949.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Église et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel anti-bokhéique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 214-215. *L'État et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rôle communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern.* Entente internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientalisme professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Digni Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.*
Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.*
François-Xavier Boudreault
305. *L'Église et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres — III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Messages de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.* Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.* R. P. Archambault, S. J.
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)* S. S. Pie XII
364. *Qui réorganiseront l'Europe ?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme.* P. R. Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Cétisme — I.* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales »* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.* Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.* R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.* E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X).* S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Cétisme — II. (Devoirs de l'élève-lecteur).* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. H.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
383. *La Moralité publique.* P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada.* Mgr Paul Bernier
385. *Le Règne social de Jésus-Christ.* Mgr Douville
386. *Le Problème de la Nationalisation.* PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. *Notre Jeunesse.* S. Exc. Mgr Courchesne
389. *Croisade de pureté.* Nos Evêques
390. *La Vague communiste.* E. S. P.
391. *La Pensée sociale du Canada français.* Sœur Marie-Agnès de Rome Gaudreau
392. *Le Pluralisme syndical.* Gaston Tessier et Henri Pauwels
393. *Pour la Restauration nationale.* Cardinaux et archevêques de France
394. *Le Problème de la jeunesse.* R. P. Archambault, S. J.
395. *Nationalisation et Organisation corporative.* E. S. P.
396. *L'Etat portugais.* Oliveira Salazar et S. Em. le cardinal Carejeira
397. *Logement populaire.* R. P. Archambault, S. J.
398. *Questions d'éducation.* R. P. Pacifique Émond, O. F. M.
399. *Communisme à la conquête du monde.* E. S. P.
400. *L'Action catholique italienne.* S. S. Pie XII
401. *Les Mouvements catholiques de jeunesse.* R. P. Delcuve, S. J.
402. *Catéchisme du Cétisme — III (Qualifications de l'élu)* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
403. *Jeunesse ouvrière.* E. S. P.
404. *Logique sociale.* S. Exc. Mgr Douville
405. *La Coopération.* Louis-de-Gonzague Fortin
406. *Femme d'habitant 1947.* Mme Gaudet-Smet
407. *Dirigisme et Corporatisme.* Jean Daujat
- 408-409. *La pensée sociale du cardinal Villeneuve.* R. P. Archambault, S. J.
410. *Le Problème de l'Habitation.* E. S. P.
411. *L'Organisation démocratique de la vie sociale.* Abbé André Deroo
412. *Le Manifeste communiste.* R. P. Chambre, S. J.
413. *La Forêt.* S. Exc. Mgr Labrie
- 414-415. *Les positions des travailleurs catholiques canadiens.* E. S. P.
416. *Les Conseils d'Entreprises.* E. S. P.
417. *L'Éducation sociale.* Paul-Émile Bolté, P. S. S.
- 418-419. *Gymnastique des athlètes spirituels.* R. P. Archambault, S. J.
420. *Le Cominform ecclésiastique.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
421. *Le Code du Travail en Espagne.* O. I. E.
422. *La Côte Nord et l'industrie sidérurgique.* Mgr Labrie, Drs Potvin et Cholette
423. *Sciences sociales et Catholicisme.* M. Clément
424. *Les Encycliques sociales.* E. S. P.
425. *Au service de la famille ouvrière.* E. S. P.
426. *Manuel de Moralité politique.* R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
427. *Église et vie rurale.* Giovanni Hoyois
428. *Les Patrons et la Doctrine sociale de l'Eglise.* M. Paul-Émile Bolté, P. S. S.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

